

Premier CTP DSAC

Le premier CTP DSAC s'est réuni le 7 mai 2009 et a été principalement consacré à sa mise en place et à sa mise en route (Règlement intérieur, principes de fonctionnement...).

A la demande du SATAC UNSA, un CTP DSAC « spécial Europe » sera organisé prochainement.

Le document « Défragmenter la surveillance en Europe », édité par le SATAC UNSA en janvier 2009 reste d'actualité et est disponible sur le site www.satac.eu.

QUELQUES CHIFFRES

Ce sont **1.040 personnes** qui travaillent au sein de ce nouveau Service à Compétence Nationale : Parmi les corps techniques, la DSAC emploie : 170 IEEAC, 20 ICNA, 9 IESSA et 365 TSEEAC.

1/3 des personnels de la DSAC sont des TSEEAC.

Le SATAC UNSA représente 56% de ces TSEEAC.

Le SATAC UNSA dispose de deux sièges au CTP DSAC. Il entend faire reconnaître le rôle central joué par les TSEEAC au sein de ce SCN.

EUROPE

Le SATAC UNSA demandait qu'un point sur l'Europe soit systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

La réponse de la Directrice de la DSAC va dans le bon sens, puisqu'elle propose un CTP DSAC spécial Europe en septembre.

Le SATAC UNSA, après avoir obtenu la création de ce Service à Compétence Nationale (SCN), au même titre que la DSNA, entend l'ancrer, lui aussi, dans une démarche résolument européenne ... tout comme la DSNA.

Le SATAC UNSA demeure attaché à la notion de « passerelles » permettant aux TSEEAC d'exercer alternativement, au cours de sa carrière, chez le prestataire de services navigation aérienne ou au sein de l'autorité de surveillance.

Pour que ces passerelles existent, l'évolution des deux SCN doit être la plus parallèle possible, et le SATAC UNSA continuera d'être vigilant.

CONTRAT DE SERVICE DSAC/SG

Il s'agissait d'un point d'information, mais le SATAC UNSA a fait quelques remarques, sur ce contrat de service, qui n'avait pas été présenté aux organisations syndicales jusqu'à ce CTP DSAC.

Pour le SATAC UNSA, il est capital que la DSAC soit effectivement considérée comme un véritable SCN. A ce titre, le Secrétariat Général doit être un « facilitateur » et non un « censeur » et les moyens doivent être effectivement donnés à la DSAC. Il en est de même (bien-sûr) pour le travail que réalise la DSAC pour la DTA.

CERTIFICATION

Le SATAC UNSA sera très attentif concernant la démarche de certification ISO : En effet, le SATAC UNSA n'imagine pas que le prestataire de la navigation aérienne, les gestionnaires d'aéroports, etc. soient certifiés et que l'Autorité de surveillance ne le soit pas.

Le protocole DGAC (page 23) stipulait que la certification de la DCS serait recherchée pour la fin de l'année ... 2007, ce qui n'a pas été réalisé.

Pour le SATAC UNSA, il est temps de rattraper le retard pris.

Le SATAC UNSA demandera systématiquement un état d'avancement de la démarche menant à la certification globale de la DSAC à chaque CTP.

Fausse polémique ou véritable embarras ?

FO, dans un document récent qu'il intitule « Droit de réponse » tente de semer le trouble sur ce qui s'est passé en réunion sur les régimes indemnitaires EVS et RSI tout en prétendant que le SATAAC UNSA a lancé une polémique !!

LES RAISONS DE LA COLERE DE FO

Le problème dans cette affaire, est que, d'habitude, le travail de sape de FO se fait en coulisses et ne se voit pas. Mais cette fois, le résultat de son intervention visant à faire redescendre les CMS du taux 10 au taux 9 au grand jour, devant tout le monde, au cours d'une réunion plénière a été tout simplement relaté. Simplement relaté ... sans polémique, mais clairement ... Voilà tout !!!

Pour le SATAAC UNSA, il n'y a aucune raison de polémiquer mais il est important de dénoncer ces organisations syndicales confédérées, qui, tout en ne faisant pas de corporatisme, font tout leur possible pour que les TSEEAC ne progressent pas trop, CGT et FO en tête.

Pour le SATAAC UNSA, il n'y a jamais eu de guerre des corps mais une injustice flagrante et insupportable : Des taux d'EVS différents selon les corps pour des fonctions strictement identiques.

LA MANIPULATION

Aujourd'hui, FO utilise la même technique que d'habitude : Il veut faire croire que le SATAAC UNSA entre en polémique et tente de noyer le poisson avec des explications douteuses.

Pourtant, le SATAAC UNSA ne s'est rendu coupable que d'une chose : Informer les TSEEAC que des syndicats (FO et la CGT en l'occurrence) étaient capables de demander que des acquis soient enlevés aux personnels.

Les TSEEAC ont quand même le droit d'être informés quand des faits aussi graves se produisent !!! Les comparaisons utilisées par FO vont toujours dans le même sens : les ICNA mériteraient la prime CMS puisqu'ils tiennent les fonctions !

Pourtant, si la grille EVS est la même pour tous les corps, il n'en est pas de même pour les primes spécifiques et le protocole stipule clairement que cette prime est destinée aux TSEEAC et aux O.E.

Enfin, il aurait été juste (et apprécié) que FO déploie la même énergie pour l'EVS des TSEEAC que celle dépensée pour la prime CMS des ICNA !!!

Le paragraphe du protocole est le suivant :
"3-2. **Les personnels TSEEAC et ouvriers de maintenance. (il n'est écrit ICNA nulle part)**
De même, pour prendre en compte les exigences de la mise en œuvre des dispositions ESARR 5 pour certains agents TSEEAC et ouvriers de maintenance des

centrales « énergie et climatisation », une prime ad hoc qui ne sera pas soumise à retenue pour pension, d'un montant de 100 € sera créée le 1er janvier 2008.

Cette prime sera également affectée aux contrôleurs multi-systèmes du CESNAC (CMS) qui effectuent des tâches sensibles sur le STIP et l'AERMAC... »

FO aurait obtenu une prime spécifique de 100€ pour les CMS et nous accuse de diffamation parce que nous expliquons que, bien qu'ils ne soient pas prévus comme bénéficiaires de cette prime, les ICNA l'ont empochée ? Nous le réaffirmons : Ils en bénéficient !! et hors protocole !!!

Et les CMS ont bien compris que, s'ils conservent le niveau 10 d'EVS ... c'est bien parce que le SATAAC UNSA est à nouveau intervenu derrière les demandes de FO et de la CGT... !!

JUSTE UNE QUESTION ...

FO se vante d'avoir obtenu l'augmentation d'un taux d'EVS pour les TSEEAC contrôleurs des îles sous le vent en Polynésie française :

Le SATAAC UNSA, même s'il n'approuve pas l'introduction de ce déséquilibre au sein des contrôleurs TSEEAC, n'a pas demandé, lui, qu'ils soient redescendus à leur taux initial ...

**Mais, au delà, pourquoi pas pour tous les contrôleurs d'aérodrome ?
Ceux de métropole auraient-ils démérité par rapport à leurs collègues de Polynésie ?**

Il est en tous cas fort probable que la revalorisation de l'EVS de tous les contrôleurs d'aérodrome soit plus compliquée à obtenir en négociations protocolaires, l'argument utilisé par FO ayant été que ceux des îles sous le vent font du contrôle d'approche ...